

CONSEIL MUNICIPAL-COMpte-RENDU SOMMAIRE

Séance du 5 novembre 2018

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Approuvé à l'unanimité

1- COMMANDE PUBLIQUE -AVENANT N°1 CABINET URBANENCE-RÉALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BELLEVIGNE EN LAYON COMPRENANT L'ÉLABORATION DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avenant n°1 du marché conclu avec le cabinet URBANENCE pour l'élaboration du projet de territoire et du plan local d'urbanisme pour un montant de 1 600€ HT (2 200€ HT avec option) et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2- COMMANDE PUBLIQUE -LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Le Conseil municipal accepte, à 29 voix pour et 7 abstentions, le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de la maison des services au public. La consultation se déroulera en deux temps et sera mentionnée dans le cahier des charges de la consultation : une première phase avant-projet sommaire au terme de laquelle le conseil municipal se prononcera sur la validation de cette première étape et ensuite l'avant-projet définitif qui sera également validé par le conseil municipal.

3- FINANCES- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-BUDGET PRINCIPAL 2018-AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal 2018 pour des ajustements budgétaires en section de fonctionnement.

4- FINANCES- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-BUDGET ASSAINISSEMENT 2018-AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 du budget assainissement 2018 pour des ajustements budgétaires.

5- FINANCES- CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MONT A FAYE D'ANJOU ET PLACE DE L'ÉGLISE A FAVERAYE-MÂCHELLES

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la contractualisation d'un emprunt, après étude de la commission finances, auprès du Crédit mutuel d'un montant de 200 000€ d'une durée de 15 ans et un taux fixe de 1,18% pour le

financement des travaux de Mont à Faye d'Anjou et de la place de l'Église à Faveraye-Mâchelles.

6- FINANCES -ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur plusieurs titres que le comptable public ne parvient pas à recouvrer pour différentes raisons (montants trop faibles, personnes disparues ou décédées, ...). 11 pièces seront admises en non-valeur d'un montant de 203,59€ pour le budget de la commune et 5 pièces d'un montant de 348,79€ pour le budget assainissement.

7- INTERCOMMUNALITÉ -COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT-PROPOSITION DE RÉVISION DES TARIFS ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal propose à l'unanimité la révision des tarifs assainissement au titre de l'année 2019 à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, qui a la compétence assainissement mais pour laquelle la commune de Bellevigne-en- Layon assure à titre transitoire la gestion du service pour 2018 et 2019 par une convention de gestion :

Proposition de tarifs au titre de l'année 2019

Assainissement collectif	Champ sur Layon	Faveraye Mâchelles	Faye d'Anjou	Rablay sur Layon	Thouarcé (*)
Taxe de raccordement Participation à l'assainissement collectif (PAC)	1 000,00 €	1 750,00 €	1 576,00 €	2 000,00 €	1 780,00 €
Branchements (Thouarcé)	<u>Raccordement au réseau d'assainissement :</u> 603,90 € jusqu'à 6 m de tranchée 61,50 € par ml supplémentaire <u>Raccordement au réseau pluvial :</u> 18,80 € personnel communal (par heure et par agent) 20,80 € tractopelle (par heure)				
Taxe d'assainissement <i>Part fixe</i>	0,00 €	45,00 €	64,52 €	31,19 €	20,80 €
<i>Tarif au m³</i>	(1,11 €+1%) 1,12€	(1,11 €+1%) 1,12€	(0,99 €+1%) 0,99€	(0,43 €+1%) 0.43€	(1,09 €+1%) 1,10€
<i>Forfait puits</i>	40 m ³	125,00 €	Part fixe + 30 m3/pers.	?	Part fixe + 60 m3

* Thouarcé : PAC Bailleurs sociaux -> 890 €

Assainissement non collectif	
Champ sur Layon	
Objet	Tarifs
<i>facturation directe par le prestataire</i>	
Faveraye Mâchelles	
Objet	Tarifs
<i>facturation directe par le prestataire</i>	
Faye d'Anjou	
Objet	Tarifs
Contrôles des assainissements autonomes	
Avec avis favorable	
Contrôle de la conception et de la réalisation	147,00 €
Avec avis défavorable	
Nouvelle vérification de l'étude de filière	30,00 €
Visite sur le terrain en cas de désaccord avec le bureau d'études	102,00 €
Contre-visite des travaux	102,00 €
Contrôle diagnostic vente	162,00 €
Rablay sur Layon	
Objet	Tarifs
<i>facturation directe par le prestataire (à confirmer)</i>	
Thouarcé	
Objet	Tarifs
Service public d'assainissement non collectif	
Contrôle de conception	54,80 €
Contrôle de réalisation	94,20 €
Contre visite en cas de non-conformité	69,20 €
Transaction immobilière	101,40 €
Contrôle au réseau collectif	101,40 €
Frais administratifs (en sus de chacun des contrôles)	21,20 €

Taxe d'assainissement des viticulteurs dont le siège est situé dans le bourg de Champ-sur-Layon :

- 1,07 € par hectolitre de vin produit,
- 0,71 € par hectolitre de moûts produit,
- 0,27 € par quintal de vendanges fraîches.

8- AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES- SIEML-VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE DE L'ÉGLISE A FAVERAYE MÂCHELLES

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'un fond de concours de 75% au profit du SIEML d'un montant de 627,12 € pour les opérations de réparation du réseau d'éclairage public place de l'Église à Faveraye Mâchelles.

9- AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES- SIEML-VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE DU CHAMP DE FOIRE A THOUARCÉ

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'un fond de concours de 75% au profit du SIEML d'un montant de 539,96 € pour les opérations de réparation du réseau d'éclairage public place du Champ de Foire à Thouarcé.

10- AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES-SIEML-VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS D'EFFACEMENT DE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC-ROUTE DE CHAMP A RABLAY SUR LAYON

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les ajustements réalisés par le SIEML à l'estimation sommaire voté lors du conseil municipal du 9 avril dernier relative aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, route de Champ (Grande Rue) à Rablay sur Layon :

Effacement des réseaux à Rablay-sur-Layon – Estimation détaillée			
Catégorie	N° Chantier	Projet	Commune
Renforcement réseau DP	256.13.04.01	83 573,14 €	0,00 €
Eclairage public	256.13.04.02	48 524,97 €	24 262,49 €
Génie civil Télécom (TTC)	256.13.04.03	17 074,11 €	17 074,11 €
Contrôle technique de conformité	256.13.04.04	126,70 €	63,35 €
Total		158 649,78 €	41 399,95 €

11- AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES-MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SIEML POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION AU LIEU DIT L'AIGUILLETTE A FAYE D'ANJOU

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la mise à disposition d'un terrain situé au lieu-dit l'Aiguillette, parcelle cadastrée section 134G n°471 à Faye d'Anjou.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la construction du poste de transformation HTA/BT nécessaire et la signature de la convention de mise à disposition du terrain.

12- RESSOURCES HUMAINES – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 dans le cadre du remplacement du responsable finance placé en disponibilité à sa demande.

13- RESSOURCES HUMAINES – RÉSILIATION DU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE SOUSCRIT AUPRÈS DE L'AIOSCPCL HENNER

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la résiliation du contrat collectif maintien de salaire souscrit auprès de l'AIOSCPCL HENNER. Ce contrat permet aux agents d'avoir un complément de salaire en cas de maladie dès lors que le statut impose une perte de rémunération. La collectivité ne participe pas financièrement à ce contrat mais offre aux agents la possibilité de bénéficier d'un taux de cotisation plus intéressant que s'ils adhéraient individuellement.

Face aux différentes augmentations de taux, la commune a sollicité de nouvelles offres de garantie maintien de salaire pour garantir un taux meilleur aux agents.

14- RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE SOUSCRIT AUPRÈS DE LA MBA MUTUELLE AU 1^{er} JANVIER 2019

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion au 1^{er} janvier 2019 au nouveau contrat collectif maintien de salaire proposé par la MBA MUTUELLE (formule 1/incapacité 95% et option 1/invalidité à 95% -option 3 décès aux choix des agents).

15- FONCIER- URBANISATION DU CENTRE BOURG DE THOUARCÉ-TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

L'école privée Saint Pierre, à Thouarcé, est implantée sur deux sites, rue du 11 novembre et rue du 8 mai, mais souhaite se regrouper sur un seul site, rue du 8 mai.

Lors de la séance du 10 septembre 2018, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur les différentes opérations d'échanges avec l'école Saint Pierre afin de permettre la construction de 15 logements avec Maine et Loire Habitat et a autorisé la négociation avec l'organisme de gestion des écoles sous contrat de l'école Saint-Pierre et les propriétaires concernés.

Le Conseil municipal confirme, à l'unanimité les conditions d'achats et de ventes des parcelles, conformément aux avis formulés par le service du domaine :

Par courrier du 25 octobre 2018, l'Association d'Education et d'Enseignement a donné son accord pour les ventes suivantes à la commune :

- Parcelle n° 42, sise rue du 11 novembre, comprenant le bâtiment actuel de l'école sur 278 m² : 80 000 €
- Parcelle non bâtie n° 660, rue du 8 mai, de 16 ca : 1 €
- Parcelle non bâtie n° 664, rue du 8 mai, de 115 m² : 7 500 €
- Parcelle bâtie n° 665, rue du 8 mai, de 123 m² : 20 000 €

Par courrier du 16 octobre 2018, la Congrégation "Sœurs Missionnaires de l'Évangile", propriétaire de la cour et des bâtiments annexes du site de la rue du 11 novembre, a donné son accord à la vente de la parcelle 631, d'une superficie de 808 m², à la commune pour un montant de 40 400 €.

Le Conseil municipal autorise Jean-Yves LE BARS, Maire délégué de Thouarcé, à signer les actes et tous documents correspondants à ce dossier.

16- OPÉRATIONS FONCIÈRES – DECLARATION D'ALIENER DE DEUX BIENS SITUÉS DANS LE DPU

Approuvés à l'unanimité

17- ENFANCE ET JEUNESSE-ACCUEIL DE LOISIRS-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GIROND'O ANIMATION

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2018/2019 entre la commune déléguée de Faveraye Mâchelles et l'accueil de loisirs GIROND'O de Martigné-Briand pour que les enfants de la commune puissent être accueillis.

18-INTERCOMMUNALITÉ- FINANCES- CONVENTION DE REVERSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE SUR LA TAXE AMÉNAGEMENT PERCUE PAR LA COMMUNE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires, qui précise que ce reversement sera de 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur des constructions localisées sur les zones concernées, sous maîtrise d'ouvrage communautaire situées sur son territoire et dont l'autorisation aura été délivrée postérieurement au 1^{er} janvier 2019.

Cette convention précise par ailleurs d'autres éléments tels que les zones exclues du champ d'application, les modalités de versement, la durée de la convention...

Pour la commune de Bellevigne en Layon, la zone aujourd'hui concernée à la date de signature de la convention est la zone du Léard (zones exclues de la présente convention « les Gabories » et la Minée).